

## Déclaration liminaire

Monsieur le Président,

Les centres des Finances publiques brûlent par ci par là : les gens protestent contre la charge fiscale mais tout en demandant simultanément un soutien personnalisé de la part de la Collectivité. Nos collègues doivent faire face à cette violente contradiction. La CGC renouvelle son soutien aux chefs de poste qui accomplissent comme ils le peuvent leurs difficiles missions. Ils demandent à notre administration centrale le soutien humain, organisationnel et budgétaire pour répondre à une demande toujours plus complexe dans un environnement toujours plus contraint.

C'est pourquoi notre organisation salue les nominations de Bruno Parent et de Vincent Mazauric à la tête de la DGFIP. Ces deux professionnels ont une riche expérience du terrain et ont préfiguré la modernisation des administrations avec parfois un train d'avance. Citons, à titre d'exemple, l'amélioration des relations avec les usagers.

Dans les services centraux, le fracas du monde est plus feutré. La réforme qui nous est proposée à l'ordre du jour est exemplaire du manque de savoir-faire de l'État dans les grands programmes informatiques de gestion. Nous reviendrons plus avant sur les raisons de l'échec de l'ONP. Mais ce que nous pouvons déjà en retenir de ces mésaventures est :

- Une idée trop ambitieuse et des coûts mal évalués de la part des décideurs administratifs ;
- Des spécifications métiers parfois contradictoires entre les différents clients interministériels : il s'ensuit une instabilité chronique de la solution initialement retenue et ce, aux dépens de la collectivité des acteurs ;
- Un encadrement supérieur sans *leadership* dans la conduite de projet ;
- Des collègues perdus et dominés par l'emprise excessive des prestataires.

## Approbation du précédent PV du 03/06/2014

Approbation sans réserve

Rappel de nos demandes de validation du PV du 6/09/2013 sur CAP Numérique, séance pendant laquelle la CGC assurait la fonction de secrétaire adjoint.

*L'Administration évoque à ce sujet l'impossibilité de valider avec les différents interlocuteurs ce document à cause du retard trop important pris à ce sujet. Les éléments évoqués au CTSCR ont cependant été présentés au CTR.*

## Modification de l'arrêté d'organisation de la centrale (mission de préparation raccordement ONP)

*Ce sujet qui ne concerne que la mission de préparation au raccordement à l'opérateur national de paye a été reporté à une date ultérieure.*

## TBVS de centrale

La CGC se réjouit de disposer des premiers extraits du tableau de bord de veille sociale (TBVS). Ceci n'est qu'un point de départ. Nous ne pourrions analyser les résultats des efforts de chacun que sur plusieurs années. Nous remarquons un effet saisonnier : la santé et le moral sont meilleurs en été qu'en hiver où se concentre le gros du travail et donc des écrêtages. Globalement, nos conditions de travail ne sont certes pas comparables à celles de sites industriels à l'exception notable de certaines structures gérant des plateaux informatiques. Nous demandons les données structure par structure, y compris les délégations et les TOM de Wallis-et-Futuna et de Saint-Pierre-et-Miquelon.

En revanche, la question des écrêtages alimente le sentiment d'un manque de 21 postes administratifs ou techniques pour accomplir les tâches dévolues à la centrale. Cela est criant dans certains services comme la DLF

qui, heureusement, a été sanctuarisée dans les réductions d'emploi depuis ces dernières années. La mise en place des horaires variables, souhaitée par les collègues, est un révélateur qui permet d'objectiver cette situation. Tout cela va vers un meilleur équilibre des temps de vie, cause pour laquelle nous militons.

*L'Administration a exposé la complexité de l'exercice dans les services centraux. A la demande des organisations syndicales, elle va tâcher, dans la mesure du possible et de la qualité des informations disponibles, de restituer le TBVS par structure. Elle s'est engagée à communiquer les données concernant les DFIP de Wallis-et-Futuna et Saint-Pierre-et-Miquelon, rattachées au présent CTL.*

*Dans le cadre de la mesure de l'effort de formation,, l'Administration va voir dans quelle mesure on peut distinguer les actions de formations ayant un caractère obligatoire du reste du stock. On peut citer l'exemple des formations à la déontologie qu'ont suivi la plupart des agents et cadres. Concernant les chiffres des demandes de mutation non satisfaites, les données ne sont pas parfaitement fiables. Cela concerne aussi les demandes d'audience déclarées par les chefs de bureau. Une mise en copie de RH-C est suggérée pour un meilleur suivi.*

## **Horaires de travail à la DLF**

Concernant la charge horaire de travail à la DLF, si la mise en place des horaires variables et du pointage apporte une certaine satisfaction en objectivant les volumes horaires, la représentation du personnel déplore le non-respect du droit commun et la surveillance pointilleuse des collègues par leur hiérarchie. Il est regretté notamment l'application d'une pseudo-plage fixe en fin d'après-midi (16 h 30 min à 17 h 30 min). Les collègues se voient obligés de justifier les raisons de leur absence au mépris du respect de la vie privée. Les organisations syndicales regrettent le temps perdu à ce flicage mesquin, reconnaissant, au contraire, le professionnalisme des inspecteurs.

L'écrtage journalier n'est pas signalé dans les documents soumis aux OS. La CGC rappelle, à ce sujet, les règles européennes sur le temps de travail : 48 h/semaine, 11 h/jour de repos entre débauche et embauche quotidienne et 35 h /semaine de repos consécutif (typiquement du samedi soir au lundi matin).

Les sous-directions B et C ont exigées des agents B et C les mêmes contraintes malgré l'obligation de leur appliquer un régime de droit commun. Les OS unanimes demandent que les engagements soient respectés et qu'un abus isolé éventuel ne fasse pas perdre le bénéfice de la réglementation à la collectivité.

Le report des travaux des inspecteurs vers l'encadrement de proximité (IP/IDiv) est essentiellement imputable au défaut d'organisation dans la transmission des affaires.

Globalement transparait une perte d'attractivité de la DLF. La charge de travail est importante mais la rémunération est la même que dans les autres services centraux. Même pour les IP et AFiPA, elle ne représente plus un tremplin pour leur promotion.

Pour résumer, on ne peut pas avoir le beurre (horaires forfaitaires ou variables), l'argent du beurre (primes, pouvoir d'achat) et le sourire de la crémère (équilibre du temps de vie). Tout travail mérite salaire en tous les cas et les règles doivent être appliquées avec leur mode d'emploi.

*Pour l'Administration, l'ouverture de cet espace de discussion est un pas en avant et un début de dialogue. Une réunion de l'encadrement (A+) aura lieu pour faire le point sur le sujet. L'enquête informelle réalisée avec les chefs de bureau à destination des collègues n'étaient pas a priori ciblée et se voulait donc sincère.*

*Il est rappelé qu'en période législative, le temps de travail des agents n'est pas réellement écarté car les heures sont re-créditées manuellement.*

## **Point sur les travaux en Centrale**

Les travaux ont entraîné certaines difficultés de circulation qui ont été résolues pour la plupart. La CGC remercie en tous cas l'Administration d'avoir ouvert un groupe de travail permettant une concertation constructive sur un sujet technique.

Toutefois, nous aurions souhaité un même niveau d'information pour les travaux à RH-2A où tout le 5<sup>ème</sup> étage du Sully est restructuré.

*Les travaux ne font pas l'objet d'un suivi en CTSCR dès lors que moins de cinq agents sont concernés.*

*Les déménagements qui ont lieu actuellement à CAP-Numérique concernent essentiellement des transferts de missions comme l'intégration inter-applicative (IIA) fonctionnelle vers CAP Usagers. Il y a en outre 9 agents qui vont être concernés par une réorganisation au sein de CAP Soutien.*

*Pour RH-1A et RH-2B, les déménagements physiques sont le résultat de réorganisations internes. Les équipes ne seront plus réparties par filières (FF/GP) en raison de la fusion désormais totale des règles de gestion.*

*Au Montaigne, les travaux de désamiantage continuent sur les toits. Il n'y a pas de crainte particulière du fait de la présence exclusive d'une forme non friable du matériau. La signalétique intérieure devra être réalisée par SPiB-2C à l'initiative des chefs de bureaux.*

*Au Montreuil-Blanqui, l'arrivée de TRACFIN a déterminé une opération estivale complexe, désormais achevée.*

## **Questions diverses**

*Concernant les incendies volontaires des centres des finances publiques, le ministre s'est rapproché de son homologue chargé de l'intérieur. Selon le dispositif présenté en CTR, une visite du site est effectuée et une plainte conjointe avec le propriétaire est systématiquement déposée.*